

Compte rendu sommaire

Séance du : 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles-les-Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Date de la convocation du conseil municipal : 27.06.2022

Présent(e)s : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Marc GIRARD, M. Francis CUISINIER, Mme Gisèle MARCHEIX, Mme Lise NARDOUT et M. Christian CARDINALE.

ABSENT : M. Maurice PEYRONNENC.

M. Gérard BOUTHIER a été élu secrétaire de séance.

2022/20 - Ecole - Création d'une nouvelle classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Sulpice-Laurière/Jabreilles-les-Bordes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la création d'une nouvelle classe à l'école de Saint-Sulpice-Laurière pour la rentrée de septembre 2022. L'Académie de Limoges a pris cette décision à la demande des enseignants du RPI en considérant notamment les effectifs des enfants à venir.

Il propose de contacter les élus de Saint Sulpice Laurière pour préparer la rentrée scolaire de septembre.

2022/21 - Ecole - Organisation des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2022

Monsieur le Maire explique que les temps d'activités périscolaires de la rentrée scolaire de septembre ne feront pas l'objet de modification. Le SIVU des Puy et Grands Monts continuera de prendre en charge trois séances sur quatre par semaine.

Afin de baisser le coût de ces trois séances, la Municipalité va envisager une nouvelle organisation des TAP dans le courant de l'année scolaire à venir.

2022/22 - Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

Monsieur Christian CARDINALE, conseiller municipal, présente au Conseil municipal le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de l'école et de la salle des fêtes qui permettront une production d'électricité en autoconsommation.

Le montant de ce projet global est estimé à 13 138,17 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet évoqué ci-dessus, dit que des demandes de subvention seront effectuées auprès du Département de la Haute-Vienne et tout autre organisme susceptible d'intervenir financièrement.

2022/23 - Budget principal 2022 - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de compléter les crédits autorisés comme ci-après :

Objet	Dépense (D) / Recette (R)	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Fournitures de petits équipements	D			60632	2500,00
Entretien réparations autres bâtiments	D			615228	2500,00
Remboursements rémunérations personnel	R			6419	5000,00

L'Assemblée approuve les crédits ci-dessus à l'unanimité.

2022/24 - Adhésion à PayFiP pour permettre le paiement des factures d'eau en ligne

Le Conseil municipal demande à l'unanimité au maire de signer tout document utile avec le comptable de Bessines-sur-Gartempe afin d'adhérer à l'application PayFiP qui permettra dès l'année prochaine aux usagers de payer leur facture d'eau en ligne.

2022/25 - Société Protectrice des Animaux - Convention fourrière 2022

Le maire rapporte le contenu d'un courrier de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne proposant à la Commune de signer une convention pour le service de fourrière qu'elle peut proposer.

Ce service ne permettant pas d'aider la Commune pour l'enlèvement des chats errants, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer de convention avec la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne.

2022/26 - Personnel - Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Considérant la petite structure du personnel communal,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à l'adhésion à la convention de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

2022/27 - Conseil municipal - Remboursement des frais de déplacement

Le Maire propose à l'Assemblée que les frais de déplacement des membres du Conseil municipal, soient remboursés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leur mandat hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que les membres du Conseil municipal ne percevant pas d'indemnité bénéficieront du remboursement des frais de transport dans le cadre de l'exercice habituel de leur mandat ; la prise en charge de ces remboursements de frais de transport, est assurée dans les conditions définies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques.

2022/28 - Don de livres par M. Jean-Pierre DARTENSET

M. Gérard BOUTHIER, 1^{er} maire adjoint, précise qu'il a pris contact avec M. Patrick FOURNIERE, revendeur de livres d'occasion, pouvant être intéressé par les livres et meubles donnés par M. Jean-Pierre DARTENSET.

Il précise que M. FOURNIERE en a pris quelques-uns avec deux meubles de rangement. En contrepartie, M. FOURNIERE a laissé la somme de 415,00 euros.

M. BOUTHIER va prendre contact avec d'autres personnes pouvant être reprendre le reste.

2022/29 - Association en faveur des retraités et des personnes âgées

M. Marc GIRARD, conseiller municipal, informe que l'association en faveur des retraités et personnes âgées de l'ancien canton de Laurière a validée le retrait de la Commune de Jabreilles-les-Bordes lors de sa dernière réunion.

Le Département de la Haute-Vienne continuera de prendre en charge le service des repas à domicile pour les personnes qui le solliciterait.

2022/30 - Syndicat de Voirie de la région de Bessines

M. Marc GIRARD indique qu'il était présent à la dernière réunion du Syndicat de Voirie de la région de Bessines.

Considérant la situation financière déclinante, il s'est abstenu pour la réalisation d'un emprunt, a voté contre le budget primitif 2022 et a confirmé que la Commune de Jabreilles-les-Bordes ne participerait pas au besoin de financement de la trésorerie.

2022/31 - Survol d'un hélicoptère

Le maire évoque le survol régulier d'un hélicoptère au-dessus de la commune depuis plusieurs jours. Il effectue des sondages géologiques sur la région Nouvelle-Aquitaine.

2022/32 - Vente de terrain au Puy

Une parcelle de terrain située le long de la route département n° 114a est en vente au Puy.

Cette parcelle peut intéresser la Commune qui possède déjà du terrain dans le secteur.

Le Maire fera une proposition d'achat au propriétaire.